



Selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression
15/12/2015

Révision
15/12/2015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5in1 CARB CLEAN



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 5in1 Carb Clean

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Code du produit : 687265 400 ML

Emploi de la substance / de la préparation Additif de carburant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

Maumo International B.V.
Zwaalweg 16
2992 ZC Barendrecht
TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235
Email: info@maumo.nl
www.maumo.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 classification of the substance or the mixture · Format in accordance with Regulation (EC) no 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aérosol 1 H222-H229 aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : risquent d'éclater lorsqu'il est chauffé.



Danger de santé GHS08

ASP. Tox. 1 H304 peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.



GHS07

Tox aiguë nocif par inhalation H332 4
Peau Irrit. 2 provoque une irritation H315 cutanée
Yeux Irrit. 2 H319 provoque une irritation oculaire grave.
STOT SE 3 H336 peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatiques H412 3 chronique préjudiciables à la vie aquatique avec des effets durables.

Un danger particulier pour l'homme et l'environnement description : Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la "directive de classement général pour les préparations dans la Communauté européenne", dernière édition. Attention ! Récipient est sous pression.

Système de classification : La classification correspond aux listes EC actuelles, mais est complétée par des informations de la littérature et de la société.

éléments d'étiquetage 2,2

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mot indicateur

Danger

Gevaaranduidende componenten voor het etiketteren

naphta de xylène (mélange) (pétrole), hydrotraité léger 2-butoxyéthanol butanone

Aérosol extrêmement inflammable

H222-H229. Récipient sous pression : risquent d'éclater lorsqu'il est chauffé.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une irritation oculaire grave.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.

H412 Nuisibles à la vie aquatique avec des effets durables.

Précautions

P101 Conseils médicaux, la poubelle ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Eloigner la chaleur/des étincelles/des flammes nues/surfaces chaudes. -Non fumeur.

Contenants sous pression

P251 Faire pas Pierce ou brûler, même après utilisation.

P211 Pas dans un feu ouvert ou d'autres sources de pulvérisation d'allumage.

P280 Usure gants/protection lunettes.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

P260 Ne pas respirer les embruns/vapeurs/aérosols.

P301 + P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P305 + P351 + P338 Si dans les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes ; Retirer les lentilles de contact, si possible ; continuer à rincer.

P304 + P340 Si inhalé : supprimer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.

P331 Ne pas faire vomir.

P302 + P352 Si sur la peau : laver abondamment à l'eau et du savon.

P410 + P412 Protéger contre les rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C/122 ° F.

P403 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

P501 Disposer de contenu et l'emballage dans le respect de règles internationales locales/régionales/nationales.

2.3 autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Pas utilisable.

vPvB : Pas utilisable.

3. COMPOSITION

3.2 Mélanges

Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-<25%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1,0-<2,5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	> 30%
hydrocarbures aromatiques	15 - 30%

4. PREMIERS SOINS

Il est possible que les symptômes empoisonnements se produisent seulement après de nombreuses heures. Pour cette raison les examens médicaux nécessaires pendant au moins 48 heures après un accident.

Après l'inhalation

- Fresh air, éventuellement sauver la respiration, la chaleur.
- Lorsque les symptômes ne s'arrêtent pas, consulter un médecin.
- À la carte de l'inconscience et transport en position de récupération.

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement à l'eau savonneuse et rincer abondamment.

Après contact avec les yeux

- Avec beaucoup de rinçage, l'eau reste ouvert.
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
-

Après l'ingestion

Ne pas faire vomir et consulter un médecin immédiatement.

Effets et principaux symptômes aigus et retardés

Aucune autre information pertinente disponible.

Mention du requis une attention médicale immédiate et un traitement spécial

Aucune autre information pertinente disponible.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Extinction

Appropriés

- Jet d'eau
- D'extinction à poudre
- Dioxyde de carbone
- Mousse résistant aux alcools

Pour raisons de sécurité, les agents d'extinction inappropriés : eau avec Jet plein

Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente disponible.

Conseils pour les pompiers

Équipement de protection : porter un appareil respiratoire.

6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Vêtements de protection. Personnes non protégées loin.

Précautions environnementales

- Devrait pas gaspiller dans l'eau ou les égouts.
- À l'intrusion dans les eaux usées ou d'eaux usées, l'autorité compétente doit être avertie.
- Pas dans les égouts/superficielles/les eaux souterraines, lâcher prise.

Confinement et méthodes et matériel de nettoyage

- Enlever les matériaux contaminés tels que les déchets conformément au point 13.
- Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

- Informations sur l'utilisation sécuritaire-voir chapitre 7.
- Informations relatives à la protection personnelle équipement-voir chapitre 8.
- Informations sur la récupération-voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour la manipulation de la substance ou du mélange

- Pour une bonne ventilation/aspiration sur les centres de travail fournissent.
- Réservoirs ouvrir avec précaution et le traiter.

Informations sur feu- et la protection contre les explosions

- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou n'importe quel matériau incandescent.
- Les sources d'allumage à l'extérieur-ne pas fumer.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.
- Récipient sous pression. Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° c, par exemple par des ampoules à incandescence. Faire pas Pierce ou brûler, même après utilisation.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Exigences à respecter par les entrepôts et les récipients

- Conserver dans un endroit frais.
- Les stipulations du gouvernement concernant le stockage de carburant seront joints doivent être respectées.

Informations sur l'espace de stockage commun

- Les stipulations du gouvernement concernant le stockage de carburant seront joints doivent être respectées.

Plus d'informations sur les conditions de stockage

- Réservoirs garder hermétiquement fermés.
- Réservoirs arrêt non étanche au gaz.
- Stocker dans un endroit frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés.
 - Protéger de la chaleur ou aux rayons directs du soleil.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Des données supplémentaires relatives à la conception des installations techniques : aucune donnée supplémentaire. Voir 7.

Contrôle des paramètres

Composants avec valeurs limites en ce qui concerne l'aire de travail doivent être respectées :

MAK court terme valeur : 442 mg/m³

Valeur à long terme : 210 mg/m³

Mélange technique

MAC court terme valeur : 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme : 221 mg/m³, 50 ppm

78-93-3 butanone

BGW court terme valeur : 590 mg/m³, 200 ppm H

MAK court terme valeur : 900 mg/m³

Valeur à long terme : 590 mg/m³

64742-49-0 naphta (pétrole), hydrotraité lumière

RCP-TGG court terme valeur : 1200 mg/m³, 260 ppm

67-63-0 2-propanol

Valeur à long terme BGW : 650 mg/m³, 250 ppm

propane 74-98-6

MAC Long terme valeur : 1800 mg/m³, 1000 ppm

(Valeur MAK allemand)

2-butoxyéthanol 111-76-2

MAK court terme valeur : 246 mg/m³

Valeur à long terme : 100 mg/m³

· DNEL

78-93-3 butanone

Oral-systémique DNEL Long terme 31 mg/kg pc/jour (consommateur)

Par voie cutanée DNEL Long terme systémique 412 mg/kg pc/jour (consommateurs)

1161 mg/kg de poids corporel/jour (travailleur)

DNEL Inhalatif Long terme systémique 106 mg/m³ (consommateur)

600 mg/m³ (travailleur)

64742-49-0 naphta (pétrole), hydrotraité lumière

Oral DNEL Long terme systémique 699 mg/kg pc/jour (consommateurs)

Par voie cutanée DNEL Long terme systémique 699 mg/kg pc/jour (consommateurs)

773 mg/kg de poids corporel/jour (travailleur)

DNEL Inhalatif Long terme systémique 608 mg/m³ (consommateur)

2035 mg/m³ (travailleur)

67-63-0 2-propanol

Orale systémique DNEL Long terme-26 mg/kg de poids corporel/jour (consommateurs)

Par voie cutanée DNEL Long terme systémique 319 mg/kg pc/jour (consommateurs)

888 mg/kg de poids corporel/jour (travailleur)

DNEL Inhalatif Long terme systémique 89 mg/m³ (consommateur)

500 mg/m³ (travailleur)

Contrôle de l'exposition

- Équipements de protection individuelle :
- Protection générale et police sanitaire :
- Garder des aliments, boire.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Avant la pause et à la fin du travail temps de lavage des mains.
- Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Protection des voies respiratoires

- Filtre A/P2
- Au dispositif de filtration de souffle court ou faible taxe ; dans une exposition intense ou prolongée
- utilisation d'un appareil respiratoire indépendant l'air ambiant.
- Filtre AX/P2

Protection des mains

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/de la préparation.
- Sur la base de faute de tests ne peut aucune recommandation pour le matériau des gants pour la préparation du produit / /
- le mélange de produits chimiques.
- Gants de sécurité
- Gants/résistant aux solvants
- Choisissez le matériau des gants prenant en compte les temps de pénétration, degrés et la dégradation.

Matériau des gants

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autre qualité et varie d'un constructeur. Puisque le produit est composé de plusieurs matériaux, est la longévité du gant matériaux ne sont pas calculable à l'avance et, à ce titre, doivent être testées avant toute utilisation.

- Caoutchouc de nitrite
- Temps de pénétration du matériau des gants



Vous pouvez trouver le temps de pénétration exact chez le fabricant de gant ; Notez s'il vous plaît.

Protection des yeux

Slim fit des lunettes de sécurité



Protection du corps

Porter un vêtement de protection

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formulaire	Aérosol
Couleur	Selon la description du produit
Sens de l'odorat	Caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	Indéterminé.
valeur du pH	Indéterminé.
Changement de l'État	
Point/intervalle de fusion	Indéterminé.
Point d'ébullition/point intervalle d'ébullition	-44 ° c
Point d'éclair	< 23
Classe VP	NVT
Inflammabilité	(solide, gazeux): pas utilisable.
Température d'auto-inflammation	200 ° c
Température de décomposition	Indéterminé.
Zelfonsteking	Le produit est inflammable eux-mêmes.
Risque d'Explosion	Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges est possible
Limites d'explosivité	
Inférieur	0,7 % en volume
Supérieur :	2,0 % en volume
Pression de vapeur à 20 ° c:	8300 hPa
Densité à 20 ° c:	0,745 g/cm ³
Relative densité	n'est pas déterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Pas utilisable.
Solubilité	dans / miscibilité avec l'eau
Coefficient de partage	Pas ou pauvre.
Viscosité	(n-octanol/eau): non déterminé.
Dynamique	Indéterminé.
Cinématique	Indéterminé.
Teneur en solvants	
Organiques Solvent	99,9 %
Teneur en solides de	0,1 %
Autres informations	
% D'éthanol :	0

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stabilité chimique

- Décomposition thermiques/conditions à éviter : pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- Possibilité de réactions dangereuses aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter tout autre renseignement utile disponible.
- Matières incompatibles : pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux : aucun produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 de disposition pertinence

1330-20-7 xylène (mélange)

DL50 par voie orale 4300 mg/kg (rat)

DL50 par voie cutanée 2 000 mg/kg (rbt)

78-93-3 butanone

Par voie orale DL50 > 2193 mg / kg (rat)

Par voie cutanée DL50 > 5000 mg / kg (lapin)

5 000 mg/kg (rbt)

64742-49-0 naphta (pétrole), hydrotraité lumière

Par voie orale DL50 > 5000 mg / kg (rat)

DL50 par voie cutanée > 2800 mg / kg (lapin)

Inhalatif LC50 > 23 mg/l/4 h (rat)
67-63-0 2-propanol
DL50 par voie orale 5840 mg/kg (rat)
DL50 par voie cutanée 13900 mg/kg (lapin)
Inhalatif LC50/6 h 25000 mg/m3 (rat)
2-butoxyéthanol 111-76-2
DL50 par voie orale 300 mg/kg (lapin)
470 mg/kg (rat)
DL50 par voie cutanée 2 000 mg/kg (lapin)

Condition principale

sur la peau Stimule la peau et les muqueuses.

à le œil Stimulation

Hypersensibilité Aucun effet de sensibilisation connu.

Informations toxicologiques supplémentaires

Le produit présente sur la base de la méthode de calcul des lignes directrices classification générale EC pour les préparations dans les derniers éditeurs valides les dangers suivants

- Nuisibles
- Irritant

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité

Toxicité aquatique

1330-20-7 xylène (mélange)
EC50/48 h 3,2-9,5 mg/l (Daphnia magna)
CL50/96 h 8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)
78-93-3 butanone
EC50/48 h 308 mg/l (Daphnia magna)
CL50/96 h 2993 mg/l (Pimephales promelas)
64742-49-0 naphta (pétrole), hydrotraité lumière
EC50/48 h 3 mg/l (Daphnia magna)
CE50 (72 h) 10 à 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50 (96 h) > 13,4 mg / l (Oncorhynchus mykiss (96 h))
CME0 (21 jours) 0,32 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (21 jours) 0,17 mg/l (Daphnia magna)
NOELR (72 h) 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
67-63-0 2-propanol
CL50 (24h) 9714 mg/l (Daphnia magna)
CL50/96 h 9640 mg/l (Pimephales promelas)
CME0 (8 jours) 1000 mg/l (algues)
2-butoxyéthanol 111-76-2
CL50 1490 mg/l (Lepomis macrochirus (96 h))
Persistence et dégradabilité facilement biodégradable
Pas de bioaccumulation tout autre renseignement utile.
Mobilité dans le sol sans autre information pertinente.

toxiques effets

Remarque : nocif pour les poissons.

Informations générales

Liste de danger (tr) 1 noir-tissu (76/464/CEE) de l'eau.

Classe de risque 2 (D) (auto-évaluation) de l'eau : légèrement dangereux pour l'eau

- Pas de rejet dans les eaux souterraines, plans d'eau ou d'égout.
- Danger pour l'eau potable même au saignement de petites quantités dans le sous-sol.
- nocif pour les organismes aquatiques.
-

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT Pas utilisable.

vPvB Pas utilisable.

Autres effets indésirables effets aucune autre information pertinente.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Recommandation ne devrait pas déposée avec les ordures ou la fin vers le haut dans le réseau d'égouts.

Emballages vides non nettoyés :

Élimination de recommandation s'imposent conformément aux règlements officiels.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 nONU
ADR, IMDG, IATA UN1950

appellation 14,2 conformément au Règlement type

ADR 1950 aérosols

IMDG Aérosols

IATA Aérosols inflammables

Transports gevarenklasse (n)

ADR

classe 2 gaz 5F

Étiquette 2.1



(I)MDG, IATA



Classe 2.1
Tag 2.1

groupe emballage 14,4

ADR, IMDG, IATA Sub

14,5 dangers environnementaux

Polluant marin Non

14,6 précautions particulières pour l'utilisateur

Numéro d'identification du danger : Avertissement : gaz

Numéro de l'EMS F-D, S-U

14.7 transport en vrac conformément à l'annexe II de la MARPOL 73/78 et Recueil IBC Pas utilisable.

Transport/plus d'informations

ADR

Quantités limitées (LQ) 1 I

Code de Restriction en tunnels D

« Règlement type » ONU: UN1950, aérosols, 2.1

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, il faut ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'établit pas une relation contractuelle légalement valide.

Aux conseils de prudence

Gaz extrêmement inflammable H220.

H225 très liquide et vapeurs inflammables.

H226 liquide et vapeurs inflammables.

H280 contient un gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Nocif si avalé H302.

H304 peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.

H312 nocif par contact avec la peau.

H315 provoque une irritation cutanée.

H319 provoque une irritation oculaire grave.

H332 nocif par inhalation.

H336 peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Abréviations et acronymes

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (règlements concernant the International transport de marchandises dangereuses par chemin de fer)

OACI: Organisation de l'Aviation civile internationale

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (accord européen relatif au transport International de marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code Maritime International des marchandises dangereuses

IATA: Association du Transport aérien International

SGH : Harmonisé système de Classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des Substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des Substances chimiques notifiées

No CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

MAL-Code : Luftbehov Måleteknisk Arbejdshygiejnisk (Règlement sur l'étiquetage en ce qui concerne les dangers de l'inhalation, Danemark)

DNEL : Dérivée sans effet nocif (REACH)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

Données par rapport à la version précédente ont changé * NL